

Département des Landes
Arrondissement de Dax
SIVU Scolaire RPI Poyanne
Laurède

Nombre de Conseillers
10
Conseillers en fonction
10
Conseillers présents
5

PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance ordinaire du 12 juillet 2023

Sous la présidence de Madame Fabienne LABY-FAUTHOUX,

Présidente

Membres présents : Fabienne LABY-FAUTHOUX - Alain LABAT - Michel ROUSSEL- Jean-Michel ROMERO - Séverine SOUPOT -

Absents excusés : Pierre VINCENT - Catherine ROSSIGNOL – Nadine BOURLON – Anne ROUSERE -

Absent : Christophe BERGE -

Secrétaire de séance : Séverine SOUPOT

Date de la convocation : 18 juillet 2023

Mme Marlyse LAPIDO, présidente de l'APE assiste à la réunion

ORDRE DU JOUR

- 1) **Approbation du compte rendu de la dernière séance**
- 2) **Désignation du secrétaire de séance**
- 3) **DCM 2023/06/07/2023 : Subvention à la coopérative scolaire**
- 4) **Révision des contrats d'assurance : personnel - bâtiment**
- 5) **Tarifs des services périscolaires**
 - a. **Cantine**
 - b. **Accueil périscolaire**
- 6) **Point sur le personnel**
 - a. **Recrutement d'un agent pour le poste d'ATSEM**
 - b. **Renouvellement des 2 CDD (échéance du 30 septembre et du 31 octobre)**
- 7) **Effectif 2023/2024**
- 8) **Départ à la retraite de Françoise**
- 9) **Questions diverses**

1) **APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 08 AVRIL 2023**

Après l'intervention de M. Romero concernant l'équilibre du budget 2023 (erreur de frappe), le Comité Syndical à l'unanimité des présents, approuve le procès-verbal de la séance en date du 08 avril 2023.

2) **DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Madame Séverine SOUPOT se porte candidate et est nommée secrétaire de séance à l'unanimité des présents.

3) DCM 2023/07/006 : SUBVENTION A LA COOPERATIVE SCOLAIRE

Mme la Présidente informe l'assemblée qu'il convient de prendre une délibération pour le versement de la subvention à la coopérative scolaire.

Le Comité syndical, à l'unanimité des présents, après en avoir délibéré décide d'octroyer une subvention au titre de l'année 2023 comme suit :

* Coopérative scolaire RPI Poyanne Laurède : 3 700€

Reçue en Préfecture le 26 juillet 2023

4) REVISION DES CONTRATS D'ASSURANCE AUPRES DE GROUPAMA

Groupama a repris les contrats d'assurance (personnel et Villasur) afin de refaire un devis, suite à la date de fin de contrat

- Assurance personnel – Risques statutaires

Mme la Présidente informe l'assemblée que le CIGAC (Groupama) a révisé les bases du contrat et propose une baisse des taux (Le montant est calculé en prenant en compte les masses salariales IRCANTEC et CNRACL)

Pour les agents CNRACL, le taux passe de 6,83% à 6,4%, et pour les agents IRCANTEC, le taux passe de 1,24% à 1,18%

Cette révision engendre une baisse de la cotisation de 268€

Après délibéré, le comité syndical valide la proposition du CIGAC et charge Mme la Présidente de toutes les formalités administratives nécessaires.

- Assurance Villasur

Le contrat initial a été revu et sont désormais inclus dans le nouveau contrat :

- Responsabilité civile (inclus dans le précédent contrat)
- Protection fonctionnelle des élus et des agents et protection juridique en cas de litiges (non inclus dans le précédent contrat)
- Assurance des biens propriétés du SIVU (non inclus auparavant)

La cotisation s'élève à 995,38€ contre 594,31€

Après délibéré, le comité syndical valide la nouvelle proposition de contrat et charge Mme la Présidente de toutes les formalités administratives

5) TARIFS DES SERVICES PERISCOLAIRES

- Cantine

Mme la présidente rappelle à l'assemblée que la cantine à 1€ a été mise en place le 1^{er} janvier dernier et donne lecture des tarifs actuels :

Quotient familial	Tarifs
Inférieur ou égal à 459 €	0,80€
Entre 459,01€ et 1 000€	1€
Supérieur à 1 000€	2,30€

Madame la Présidente fait un bilan des 4 premiers mois 2023 : 1987 repas ont été servis

- Nombre de repas à 0,80€ : 392 soit 19,7%
- Nombre de repas à 1,00€ : 747 soit 37,6%
- Nombre de repas à 2,30€ : 848 soit 42,7%

- Accueil périscolaire :

Les tarifs n'ont pas été augmentés depuis la rentrée 2019 :

- **Famille non imposable :**
 - 1^{er} enfant : 3,00€ par semaine
 - Enfant suivant : 2,00€ par semaine
 - Besoin occasionnel : 2,00€
- **Famille imposable :**
 - 1^{er} enfant : 4,00€ par semaine
 - Enfant suivant : 2,50€ par semaine
 - Besoin occasionnel : 2,00€

Après délibéré et à l'unanimité des présents, le comité syndical décide de ne pas augmenter les tarifs des services périscolaires pour la prochaine rentrée.

6) POINT SUR LE PERSONNEL

a) Recrutement ATSEM

34 personnes ont candidaté après la parution de la vacance d'emploi sur le site emploi-territorial 13 candidates ont été retenues pour l'entretien qui s'est déroulé sur 2 demi-journées (10 et 13 juillet).

Les critères de sélection ont été :

- Obtention du concours
- Expérience

Le jury était composé de :

- Lundi 10 juillet :

Fabienne LABY-FAUTHOUX - Michel ROUSSEL - Séverine SOUPOT – Julien LARRERE (Enseignant de la maternelle) - Nelly FARGUES (Secrétaire)

- Jeudi 13 juillet :

Fabienne LABY-FAUTHOUX - Séverine SOUPOT – Nelly FARGUES (Secrétaire) – Jean-Michel ROMERO

Mme la Présidente précise que le choix a été très difficile. Le jury a choisi Mme Lindsay FLORES, titulaire du concours d'ATSEM et en poste depuis 2011.

b) Renouvellement des CDD

- CDD de Mme DEHOORNE Nathalie : Ce contrat arrive à échéance le 30 septembre prochain
- CDD de Mme DA SILVA Patricia : Le CDD se termine le 31 octobre.

Mme la Présidente propose de les renouveler selon les mêmes conditions que les précédents et pour une durée de 1 an.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, **DECIDE** de renouveler les 2 CDD. Un courrier avec demande de réponse sera envoyé à chacune afin de les informer de cette décision.

Mme la Présidente informe l'assemblée qu'en raison des normes de la CAF, le SIVU a besoin de personnel qualifié.

Le SIVU proposera à Mme Patricia DA SILVA de préparer son BAFA.

Mme Cathy LERRE va s'inscrire à la préparation du BAFD afin de pouvoir remplacer Mme Maité LESBARRERES lorsque celle-ci fera valoir ses droits à la retraite.

Il conviendra de revoir tout le fonctionnement des services périscolaires et notamment la cantine.

7) EFFECTIFS 2023/2024 :

Actuellement, 68 enfants sont inscrits et répartis comme suit

○ Par classe :

Classe de M. Julien LARRERE (5 PS – 5 MS – 5 GS) :	15
Classe de Mme Julie MORA (11 CP, 5 CE1)	16
Classe de Mme Stéphanie NASSIET (10 CE2, 8 CM1) :	18
Classe de Sandrine BIDAU (6 CM1, 13CM2) :	19

Une famille avec 4 enfants dont 3 en âge d'être scolarisés s'est installée à Poyanne en juin, mais les inscriptions n'ont toujours pas été faites.

○ Par domicile

Poyanne :	46
Laurède :	19
Lourquen :	1
Baigts :	1
Lahosse :	1

La situation devient préoccupante. Sur les 2 prochaines années, 27 enfants vont partir au collège alors que seulement 13 inscriptions sont prévues.

8) DEPART A LA RETRAITE DE MME FRANÇOISE LARRERE

Mme Françoise LARRERE sera contactée rapidement afin de fixer une date. Après cela, le SIVU lancera les invitations.

9) **DIVERS**

Madame la Présidente informe l'assemblée que la commune de Poyanne a créé une commission qui travaillera sur le réaménagement et le réagencement de la cantine de Poyanne. Cela permettra de se mettre aux norme Hygiène et sécurité et aussi améliorer les conditions de travail.